



Deux embauches électriciens !!!

Suite à l'action des salariés du 24 Novembre 2017 à 23H, qui ont utilisé leur « droit de retrait » pour danger grave et imminent, un deuxième CHSCT s'est tenu le 14 Décembre. Les élus ont rappelé le rôle important, la responsabilité ainsi que la complexité du poste d'électricien de quart, garant de la sécurité de ses collègues et des équipements.

SOS: CRISE DANS LES PAPETERIES !!...



Nous dénonçons cette situation depuis le PSE de 2015 toujours en s'appuyant sur le rapport Sécafi qui rappelle que cette organisation n'était pas envisageable.

L'enquête auprès des électriciens, bien qu'incomplète (les remplaçants de quart n'ont pas été encore entendus), démontre que nous avons encore raison et qu'il est urgent de se pencher sur leur charge de travail, de tenir compte des pathologies et de la moyenne d'âge de ce service.

Il semblerait que la Direction ait pris en compte nos remarques et celles qui ressortent de l'enquête en proposant deux embauches et un apprenti électriciens.

Même si nous ne sautons pas de joie, nous sommes satisfaits de cette proposition, nous savons qu'elle ne fait que corriger l'organisation qui aurait dû être mise en place en 2015 et que cela ne suffira pas à résoudre tous les problèmes. D'une manière générale, le manque d'effectif et de compétence est préjudiciable à la marche de l'usine et donc à la rentabilité.

Cette victoire revient aux salariés qui ont lutté, elle annonce des jours meilleurs !

Nous alertons la direction que ces embauches ne doivent pas impacter les NAO, n'en déplace au DRH, le protecteur de la sacro-sainte masse salariale.

Ci-joint au verso la déclaration du CHSCT à la Direction et transmis avec le compte rendu à l'inspection du travail.



Déclaration du CHSCT, suite aux propositions de la direction

L'enquête faisant suite au droit de retrait exercé par le personnel le 24 novembre 2017 à 23h, fait apparaître une méconnaissance de la charge de travail du personnel du service électrique, sur un site industriel à risques majeurs et amplifiée par un champ d'action de plus de 30 hectares.

Cette charge de travail, démontrée dans l'expertise du cabinet SECAFI sur la restructuration de 2015, se traduit aujourd'hui par un nombre de personnes insuffisant aux besoins de ce service.

Comme le précise l'expertise du cabinet SECAFI du 6 décembre 2017 sur la politique sociale de l'entreprise, ces organisations dites LEAN se retrouvent très souvent en difficulté pour faire face à la variabilité des situations de travail, faute de moyens suffisants.

Elles peuvent avoir aussi des impacts délétères sur la santé des salarié(e)s, en raison de l'intensification du travail qu'elles sous-tendent.

Nous réitérons nos demandes faites dans les réunions de CE et CHSCT, à savoir mettre en place une organisation du travail qui permette, à travers la GPEC, de protéger le personnel de pathologies inhérentes à ces organisations du « travail prescrit » et non du « travail réel ».



La proposition de la direction va dans ce sens, même si cela ne répond en partie qu'à l'effectif minimum que le service devrait compter depuis 2015 et n'apporte rien de plus. Le second volet concernant la charge de travail du seul électricien de quart doit être abordé au plus vite.

Les témoignages des salariées de ce service doivent servir de base à l'amélioration de leur qualité de vie au travail et de servir d'exemple pour les autres secteurs de l'usine.

A SAVOIR :

Effectif permettant la souplesse nécessaire pour partager la charge mentale et physique du travail

Assurer les formations.

Respecter les heures de travail.

Respecter les temps de repos.

Anticiper les départs.

Heureusement que le syndicat et les syndiqués sont là pour défendre leurs intérêts et leurs droits...

Vendredi 15 Décembre 2017